



FFvolley

PROCES-VERBAL N°3
COMMISSION FEDERALE PSF
DU 21 AVRIL 2023

SAISON 2022/2023

Présents :

Monsieur Eric SAGOT, Président Commission PSF
Monsieur Eric TANGUY, Président FFvolley
Monsieur Christian ALBE, Trésorier Général FFvolley
Monsieur Christophe DURAND, Trésorier Général Adjoint FFvolley
Madame Gaëlle RAMARQUES, Représentant Président de Ligue (titulaire)
Monsieur Michel COZZI, Représentant Président de Comité (titulaire)
Monsieur Jean-Luc GOUIN, Représentant Président de GSA (suppléant)
Monsieur Jean-Louis LARZUL, Président du Conseil de Surveillance

Assistent :

Monsieur Yvan MAIROT, Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur Antonin PETITRENAUD, Assistant Développement (apprenti FFvolley)

Absents :

Monsieur Pierre MERCIER, Vice-Président FFvolley
Monsieur Sébastien FLORENT, Secrétaire Général FFvolley
Madame Zélie AMARD, Secrétaire Générale Adjointe FFvolley
Madame Florence NOËL, Responsable Pôle Outre-Mer
Madame Axelle GUIGUET, DTN
Monsieur Nicolas SAUERBREY, DTN Adjoint
Madame Michelle AKILIAN, Responsable Pôle Développement
Monsieur Sébastien GONCALVES-MARTINS, Représentant Président de Ligue (suppléant)
Monsieur Daniel MAISONNIAL, Représentant Président de Comité (suppléant)
Monsieur Pierre SPITTAEL, Représentant Président de GSA (titulaire)

Le 21 avril 2023 à partir de 12h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

Adopté par le Conseil d'Administration du 22/07/2023
Dates de diffusion : 04/05/2023 (AA) puis le 09/08/2023(VD)
Auteur : Eric SAGOT

POINT A DATE - CAMPAGNE PSF 2023

Chiffres campagne PSF 2023 :

A l'issue de cette campagne PSF 2023, le nombre de dossiers semble se stabiliser à 402, contre 418 demandes en 2022. Il se peut que ce total évolue très légèrement, suite à l'instruction administrative de l'ensemble des dossiers, qui est en cours de réalisation.

Au 21 avril, il a été réceptionné 286 Comptes Rendus Financiers (CRF), sur 410 dossiers financés en 2022. Les derniers CRF devront être transmis avant le 30 juin 2023.

Rappel du calendrier d'évaluation des CRF:

Fin juin: Collecte de tous les CRF 2022 sur LCA

Fin octobre: Instruction de ces CRF via OSIRIS

Fin d'année: Challenge PSF fédéral des meilleurs actions 2022

Nombre de dossiers par ligue :

	TOTAL DOSSIERS PSF				Evolution PSF 2023 / meilleur total nb dossiers avant 2023
	2020	2021	2022	2023	
AURA	31	39	39	40	1
BFC	14	20	23	25	2
BRE	23	26	31	29	-2
CVL	13	14	17	15	-2
GD EST	27	20	24	29	2
HDF	21	21	23	26	3
IDF	55	56	62	57	-5
NOR	19	18	25	21	-4
NAQ	37	39	42	41	-1
OCC	26	32	39	30	-9
PACA	29	36	41	34	-7
PDL	16	21	22	23	1
GUAD	1	2	1	5	3
GUYA	4	6	8	4	-4
LA REU	12	9	12	13	1
MART	5	10	7	8	-2
MAYO	2	5	3	2	-3
N-CAL	0	1	0	0	
	335	375	419	402	

ENVELOPPES REGIONALES

ENVELOPPE DE BASE NATIONALE 2023 : 1 435 600 € (pas d'env. complémentaire)

- Métropole: 1 301 250 €
- Outre-Mer: 134 350 €

VENTILATION DE L'ENVELOPPE PSF VERS LES COMMISSIONS REGIONALES

Il est rappelé que la Commission Outre-Mer PSF se chargera de la ventilation de l'enveloppe qui lui est attribuée. Toutefois, un scoring (extraction au 1er février 2023) sera calculé et transmis à cette commission à titre indicatif.

Résultats scoring 2023 :

- La baisse de l'enveloppe PSF se répercute logiquement sur les enveloppes régionales. En effet, l'an passé, la part Métropole de base était de 1 367 000€, et de 1 427 000€ avec l'enveloppe complémentaire. Cette année, elle est de 1 271 000€ (en enlevant les 30 000€ prévus pour l'enveloppe complémentaire), soit 7% de diminution par rapport à l'enveloppe de base 2022 et 11% par rapport à l'enveloppe finale 2022.
- En comparaison avec l'enveloppe finale 2022, toutes les ligues métropolitaines, sauf une, seraient en baisse (jusqu'à -17% pour certaines) en 2023.

Attribution « enveloppe complémentaire » :

A noter que la CF PSF a décidé de mettre de côté la somme de 30 000 € (= « enveloppe complémentaire ») sur la part réservée à la Métropole - qui baisse donc à 1 271 250 € - afin de valoriser les ligues qui recevraient davantage de dossiers lors de cette campagne 2023.

La CF PSF avait décidé (cf PV n°1) qu'une « ligue métropolitaine pourrait bénéficier d'une partie de cette enveloppe si elle doit traiter davantage de dossiers que lors des précédentes éditions PSF, et que cette augmentation est causée par l'arrivée de demandes de nouveaux GSA (créés en 21/22 ou 22/23) n'ayant jamais déposé de dossier PSF auparavant. Le forfait par dossier supplémentaire sera de 1 000€ ou 1 500€. Le reliquat de l'enveloppe complémentaire sera redistribué aux ligues métropolitaines sur la base du scoring. La CF PSF se laisse le droit d'envisager un éventuel nouveau critère de redistribution d'ici la fin de campagne. »

Au vu du nombre de dossiers reçus dans chaque ligue, la CF PSF décide que chaque ligue ayant reçu plus de dossiers (conformes) que lors des précédentes éditions PSF (sans que cette augmentation en soit nécessairement par l'arrivée de demandes de nouveau GSA) bénéficiera d'un forfait de 1 500€ par dossier. A ce titre, les ligues suivantes sont concernées :

- > **ARA** : 1 dossier supplémentaire, soit 1 500€.
- > **BFC** : 2 dossiers supplémentaires (dont 1 non éligible), soit 1 500€.
- > **GD EST** : 2 dossiers supplémentaires, soit 3 000€.
- > **HDF** : 3 dossiers supplémentaires (dont 1 non éligible), soit 3 000€.
- > **PDL** : 1 dossier supplémentaire, soit 1 500€.

⇒ Il est donc prélevé **10 500€** sur l'enveloppe complémentaire de 30 000€.

Comme décidé dans le PV n°1 de la CF PSF, « le reliquat de l'enveloppe complémentaire sera redistribué aux ligues métropolitaines sur la base du scoring », soit 19 500€. En réaffectant cette somme de 30 000€, l'enveloppe « métropole » repasse bien à 1 301 250€ (soit -8,85% par rapport à l'enveloppe « métropole » du PSF 2022).

Suite à cette dernière étape de ventilation de l'enveloppe, on constate que la quasi-totalité des ligues régionales subit une diminution de leur enveloppe par rapport à 2022 (entre -1 et -16%), sauf **la ligue des Hauts-de-France (HDF)**. En effet, celle-ci augmente de 8% (soit + 10 296 €), en raison d'une forte augmentation de son scoring (+1,36% sur la part nationale entre 2022 et 2023) et de la réception de dossiers supplémentaires, 2 critères de performance majeurs pris en compte dans la ventilation de l'enveloppe nationale.

Seules 2 autres ligues observent également une amélioration de leur part scoring 2023 (par rapport à 2022) ainsi qu'une augmentation du nombre de dossiers conformes, à savoir les ligues du **Grand Est** et de **Bourgogne Franche Comté**. A ce titre, la CF PSF propose de réaffecter une partie de la hausse de l'enveloppe de la ligue des HDF, vers les 2 ligues précédemment citées, afin d'annuler la baisse de leur enveloppe respective PSF 2023 (au regard de celles de 2022). L'objectif étant d'être cohérent et incitatif vis-à-vis des ligues qui, ayant augmenté leur scoring et leur nombre de dossiers, se retrouvent néanmoins avec une baisse de leur enveloppe.

Ainsi, 4 408 € sont réaffectés de la ligue des HDF vers la ligue BFC (+ 3 078€) et la ligue GD EST (+ 1 330€) pour leur permettre de conserver le même montant qu'en 2022, au vu des indicateurs positifs observés (scoring + dossiers). Quant à la ligue des HDF, elle enregistre tout de même une augmentation de 5 888€ (soit +4% par rapport à 2022).

Transmission des enveloppes régionales et travail des CR PSF

Les enveloppes régionales seront transmises très prochainement aux ligues, ainsi qu'aux référents PSF, accompagnées des différentes parts à respecter :

- **GSA** : Min de 50% de l'enveloppe régionale
- **Actions en faveur du « public féminin », du « para-volley » et du « volley santé »** : **maintenir** la part réalisée en 2022
- **Haut-niveau** : Max de 15% de l'enveloppe régionale

Les CR PSF devront renvoyer une proposition de ventilation des enveloppes à la CF PSF pour le **10 mai 2023 au plus tard**, en veillant à :

- Être particulièrement attentives à la conformité des demandes (indicateurs quantitatifs, budget, ...). Tout dossier non conforme ne sera pas financé.
- Etudier avec attention les résultats engendrés par les actions qui font l'objet de renouvellement depuis plusieurs années.

Les réunions entre la CF PSF et les CR PSF auront lieu les **22, 23 et 24 mai**, avant la réunion finale avec l'ANS afin de valider la liste définitive des bénéficiaires (31 mai au plus tard).

Eric SAGOT
Le Président

Yvan MAIROT
Le secrétaire de séance